



LIBRE

Cité Echirolles vous propose chaque mois des tribunes de libre expression
des groupes politiques et des sensibilités représentés

Communistes et partenaires

L'intercommunalité doit être partagée et non imposée

La réforme des collectivités territoriales doit être mise en place par les préfets avant décembre 2011. Sans aucune concertation, ni débat national, cette réforme impose des fusions de communes facilitant ainsi l'extension d'intercommunalités ou la création de grandes métropoles. En ce qui concerne l'agglomération grenobloise, ce sont 24 communes qui seraient ajoutées au 27 actuelles de la Métro pour un total de 445 000 habitants, contre 404 000 aujourd'hui. De nombreuses questions se posent sur l'intérêt d'un tel regroupement et beaucoup d'élus des petites et moyennes communes du Sud manifestent leur inquiétude en matière d'habitat, de déplacements, de développement durable ou de solidarités car, avec le transfert de certaines compétences des communes à l'intercommunalité, la vie des concitoyens va être modifiée. N'y a-t-il pas là un réel danger que les pratiques citoyennes, la proximité, les services publics et la démocratie se voient bafouer au profit de pôles de compétitivité devenant concurrents entre eux ? Les communes doivent conserver leur rôle indispensable comme premier échelon de proximité et les citoyens continuer à prendre toute leur place dans l'élaboration des choix qui concernent leur vie quotidienne, leurs quartiers, leur environnement et bien sûr l'avenir de leur ville. L'intercommunalité doit être pensée comme un regroupement de communes désireuses de s'unir autour d'objectifs communs et d'un véritable projet solidaire. Ce n'est qu'avec cette volonté partagée que des initiatives, des coopérations, ou même des actions, pourront être construites collectivement avec les citoyens, les élus locaux, les syndicalistes et les forces de progrès.

Joseph Tasca,
président du groupe

Socialistes et républicains

Vers une collectivité de vie !

Comme bien souvent avec ce gouvernement de droite, les questions sont mal posées et les réponses contre-productives par rapport aux objectifs affichés. Il en va ainsi, tant de la réforme de l'organisation des collectivités territoriales de l'an dernier, que de la discussion actuelle sur le périmètre des communautés d'agglomérations et de leur devenir dans l'"Y" grenoblois. L'Etat aborde cette question d'un point de vue technocratique, cherchant par de savantes additions à proposer des zones atteignant les tailles critiques susceptibles de devenir des communautés urbaines... pour quoi faire, et avec quel projet partagé, cela ne semble pas être le souci du moment. Ces questions sont pourtant fondamentales pour le devenir de notre bassin de vie, de son dynamisme économique, et de ses grandes infrastructures que sont les transports, le logement ou l'alimentation en eau potable, l'assainissement des eaux usées ou la valorisation des déchets. La prise en compte de ces questions ne peut pas se faire par des voisins qui s'ignorent, se tournent le dos de manière institutionnelle, alors que dans le même temps, les habitants de ces zones vivent en interdépendance et sans attache à ces frontières virtuelles. Nous devons donc remettre les choses à l'endroit, pour permettre de construire d'abord le projet de notre bassin de vie, pour que de la haute technologie jusqu'aux zones montagnes, nous soyons capables de définir les éléments de réussite collective de nos communes et de nos territoires. Pour les élus socialistes et républicains d'Echirolles, les ajustements éventuels de périmètre des communautés de communes devront alors être la conséquence de ce projet politique partagé.

Laurent Berthet,
président du groupe

Europe Ecologie les Verts et apparentés d'Echirolles

Un projet urbain équitable, solidaire et durable

Le groupe EELV a toujours soutenu la décentralisation et une vision de l'action publique au plus proche des citoyens. Pour autant, nous souhaitons la simplification du millefeuille institutionnel afin de rendre l'action publique plus lisible au plus grand nombre, pour crédibiliser et rendre toute sa noblesse à la Politique avec un grand "P". À ce titre, même si l'échelon communal ne doit pas être sacrifié sur l'autel de constructions de mégapoles à taille inhumaine, EELV estime que l'intercommunalité à l'échelle du bassin de vie et la région à l'échelle européenne sont les deux niveaux les plus pertinents à moyen terme, avec évidemment une élection directe, paritaire et à la proportionnelle pour les futur(e)s élu(e)s intercommunaux. Sur le périmètre proposé par le préfet pour la future agglomération grenobloise, il y a beaucoup à dire. D'une part, contrairement à beaucoup d'agglomérations similaires, il semblerait que Grenoble ne mérite pas de passer en communauté urbaine à 5 000 habitants près (1 %) — perspective pourtant intéressante de notre point de vue. Notre belle communauté urbaine, porteuse d'un projet urbain équitable, solidaire et durable devra probablement attendre. En attendant, nous défendrons ce projet d'intercommunalité capable de lutter contre l'étalement urbain, principal fléau social et écologique actuel. Il nous faut donc une véritable compétence urbanisme pour maîtriser la destinée des espaces encore libres, accompagnée à la fois d'une politique de transport ambitieuse et sobre, et d'une politique qualitative et harmonieuse de logement pour tous, à la hauteur des attentes de milliers d'habitants refusant de s'expatrier dans les contrées inaccessibles du département.

Le groupe EELV

Société civile et républicains

Perdre son âme ?

La première loi qui régit les associations intercommunales date du 22 mars 1890. De fait, pendant près d'un siècle, sous des noms différents, les communes se regroupaient pour gérer des compétences particulières comme l'eau, l'électricité... Pour l'agglomération grenobloise, c'est un syndicat intercommunal à vocation multiple, le Sieparg, créé en 1973, qui se transforme en Communauté de communes en 1994. Sous l'impulsion des Lois Chevènement de 1999. En janvier 2000, il se transforme en Communauté d'agglomération Grenoble-Alpes Métropole (la Métro), qui regroupe à ce jour 27 communes. Outre les compétences obligatoires, la Métro s'est dotée de compétences optionnelles ou librement choisies : déplacements, logements, ordures ménagères, assainissement, etc. Elle gère aussi de grands équipements et des zones d'activité intercommunales, et mène une politique d'aide à la création des entreprises de petite taille. Dans le cadre de la réforme territoriale adoptée le 16 décembre 2010, le préfet de l'Isère vient de présenter, parmi "ses" propositions, la création de la Communauté urbaine de Grenoble, soit à minima 450 000 habitants. Objectif, juin 2013, où toutes les communes devront être intégrées à une intercommunalité. Si le futur schéma départemental de coopération intercommunale est débattu par les élus locaux, c'est le préfet qui en dernier lieu décidera du nouveau périmètre des intercommunalités. Que fait-on de l'avis de la population et des élus ? La commune, unité territoriale préférée des Français, ne risque-t-elle pas de perdre une partie de son âme ? Allons-nous vers la création d'un concept nouveau, la "ruralité urbaine" ? Nos communes ne vont-elles pas devenir des arrondissements comme à Lyon ou Marseille ?

Christian Descombat,
conseiller municipal

EXPRESSION

au sein du Conseil municipal. Le thème proposé ce mois-ci porte sur les évolutions envisagées en matière d'intercommunalité.

MoDem

Toi, toi, mon toit ! (suite)

Offrir à tous les conditions de se loger de manière décente est l'objectif de la politique du logement social. Depuis 2000, la loi solidarité et renouvellement urbain, dite SRU, impose aux communes un quota de logements sociaux de 20 %. Le non-respect de cette loi implique le paiement d'amendes que bon nombre de communes préfèrent payer pour se préserver, et ne pas voir arriver des populations à faibles revenus. Trop de communes dans l'agglomération ne respectent pas cette loi. Face à cette situation, la commune d'Echirolles a fait le choix inverse d'aller très au-delà de ce quota. Ce choix, nous le comprenons, mais notre rôle est aussi d'alerter sur les déséquilibres et les effets pervers qui se font sentir dans les quartiers à fort potentiel de logements sociaux. Comment ne pas réagir quand on nous annonce une densification urbaine sur ces secteurs ? Le tractage pendant la campagne des cantonales nous a confirmé que de nombreux logements étaient vacants sur le secteur Ville Neuve par exemple. Alors, des logements nous en avons, mais pas de volontaires pour aller y vivre. Nous voulons donc que notre municipalité s'engage dans une politique de réappropriation du droit dans ces quartiers. Nous devons tout mettre en œuvre pour rendre à nouveau ces quartiers attractifs pour le plus grand bien des habitants actuels d'ailleurs ! Le résultat du Front national sur ce secteur était un message qui nous était envoyé. Qui l'a entendu au sein de la majorité ? Ne faisons pas la politique de l'autruche. Se battre pour le maintien d'un service public comme La Poste sur la place Beaumarchais était nécessaire, envisager une véritable politique de sécurisation de ces quartiers une orientation impérative. Dans un budget communal tout est question de priorité, sachons choisir les bonnes.

Fabienne Sarrat,
conseillère municipale

Echirolles autrement UMP/Gauche moderne

Ne "diabolisons" pas l'intercommunalité

Après bientôt 30 ans de décentralisation, au cours desquels nous avons successivement empilé les transferts de compétences de l'État vers les collectivités territoriales souvent demanderesse, leur action a perdu en lisibilité et en efficacité pour les citoyens et les élus. Il était devenu indispensable de clarifier le mode d'exercice des compétences par les collectivités locales et de mieux encadrer leurs conditions de financement. Néanmoins, la commune sera la seule collectivité conservant la clause générale de compétence d'agir dans tous les domaines, qu'elle jugera utiles, car elle est la collectivité la mieux identifiée par les citoyens. La commune se devra d'inscrire son action dans un cadre intercommunal pour favoriser la mutualisation des moyens et développer une péréquation territoriale. Notons qu'un conseil municipal ne peut pas, pour des raisons juridiques, intervenir par un vote dans le débat sur cette réforme des collectivités locales. L'illégalité d'un vœu, d'une motion, d'une délibération découle du fait que cela concerne un sujet qui n'est pas de sa compétence au sens de l'article L 2121-29 du CGCT. Cette réforme ne relève que de la compétence du pouvoir constituant, seul habilité à modifier la Constitution, ou du Parlement, c'est-à-dire du pouvoir législatif. Après 2014, les communes et l'intercommunalité travailleront en commun et constitueront un nouveau "couple" complémentaire pour répondre aux attentes de nos concitoyens. Cette réforme conforte la commune comme l'échelon de base de la démocratie locale, en donnant aux grands pôles régionaux une efficacité que devraient apprécier les citoyens. C'est le vœu que nous formulons.

Christian Melcion,
président du groupe

Lutte ouvrière

Ceux qui ont les vrais pouvoirs ne sont pas élus

La mise en place de l'intercommunalité semble générer de nombreux débats parmi les élus concernés car il en va de la place de certains et du contrôle de marchés publics ou l'accès à des financements pour d'autres, et il est difficile pour la population de s'y retrouver. Tout cela peut sembler bien dérisoire, vu les problèmes quotidiens. Les décisions vraiment importantes, comme le prix de l'essence, des produits à Carrefour ou les licenciements à Caterpillar, se font ailleurs, dans le secret des conseils d'administration des entreprises, par des gens qui ne sont élus par personne. C'est ce pouvoir-là qu'il faut mettre sous contrôle de la population, et cela ne pourra se faire que par les luttes.

Chantal Gomez,
conseillère municipale



Les groupes pour rencontrer vos élus sur rendez-vous

Renzo Sulli, maire

04 76 20 63 00
Permanence le samedi, de 9 h à 10 h 30.

Communistes et partenaires

04 76 20 63 06
Elisabeth Legrand, conseillère générale, adjointe sports, animation jeunesse (équipements).

Sylvette Rochas, conseillère générale, adjointe cohésion sociale, développement culturel et à l'égalité femmes/hommes.

Joseph Tasca, président du groupe, adjoint personnel, finances, vie associative, permanence le jeudi, de 10 h à 12 h sur rendez-vous.

Michel Goizet, adjoint voiries, espaces extérieurs, patrimoine bâti et réseaux.
Jacqueline Madrennes, adjointe éducation, restauration municipale, temps libre, permanences 1^{er} et 3^e mercredis du mois, de 16 h 30 à 18 h sur rendez-vous.
Daniel Besson, adjoint développement durable et déplacements.

Socialistes et républicains

04 76 20 63 14
Laurent Berthet, président du groupe, adjoint prévention, insertion, formation professionnelle.

République laïque et sociale

Institutionnaliser le déséquilibre

La disparition du Département remet en cause les compétences régaliennes de la Métro de façon expansive. Grenoble et sa périphérie absorbent les richesses produites par des acteurs économiques puissants. Que deviendront les villes qui n'appartiennent pas à la "mégalopole" grenobloise ? S'appauvrir ou disparaître. À moins que par solidarité les citoyens métropolitains ne s'appauvrissent eux-mêmes à vouloir les aider. Bonjour la hausse de la fiscalité !

Christelle Bernard,
conseillère municipale

Emmanuel Chumiatcher, adjoint aménagement urbain.
Mélanie Collet, adjointe petite enfance, santé, handicap.

Europe Ecologie les Verts et apparentés d'Echirolles

04 76 20 63 16
Anne-Sophie Mérot, présidente du groupe, adjointe économie, permanence les lundi et vendredi, de 13 h 30 à 14 h 30, as.merot@ville-echirolles.fr

Société civile et républicains

04 76 20 63 19
Carole Simard, présidente du groupe, adjointe habitat et logement (pour les questions de logement s'adresser au service), gestion urbaine et sociale de proximité.

Echirolles autrement UMP/Gauche moderne

04 76 20 63 18
Christian Melcion, président du groupe, conseiller municipal, permanence le mardi après-midi. echirollesautrement@voila.fr

MoDem 06 67 91 31 88

Thierry Labelle, président du groupe, conseiller municipal, modem.echirolles@free.fr

Non-affiliés

Christelle Bernard, conseillère municipale, République laïque et sociale, 06 20 11 41 32, actualité sur le site ResPublica (www.gaucherepublicaine.org).
Chantal Gomez, conseillère municipale, Lutte ouvrière, 06 74 57 66 78, lutte.ouvriere.echirolles@gmail.com
chantal-gomez-38.blogspot.com